

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 08 mars 2024

Délibération n° 15 - 2024 relative à l'approbation des délibérations du conseil des établissements associés du 21 novembre 2023

Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés du 21 novembre 2023.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 12/03/2024

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Délibérations du CEA

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/03/2024

Document mis en ligne le : 14/03/2024